

Journée préparatoire au débat public : « port de Dunkerque »

Atelier 2 :

De nouveaux postes à quai pour accueillir des portes-conteneurs...

Au projet territorial

Intervention de M. Eric ETIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

La stratégie nationale pour la mer et le littoral

Elle est conçue pour permettre de promouvoir et de réussir sur le long terme :

- La transition écologique de la mer et du littoral,
- Le développement de l'économie maritime,
- Le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral,
- Le rayonnement de la France au plan international.

Ces quatre objectifs sont complémentaires et indissociables :

- à décliner à chaque échelle du projet.

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

Un hinterland dépassant les limites de la région Haut-de-France :

- Une prise en compte du projet nécessaire à cette échelle
- L'outil : le **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- Exemple : le canal Seine Nord Europe comme moyen de transport et d'accès à des plates-formes économiques

Le **SRADDET** affiche des objectifs de moyen et long termes en matière:

- de gestion économe de l'espace
- d'infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports (personnes et marchandises)
- de climat, d'air et d'énergie portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la pollution atmosphérique, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de récupération, notamment éolienne et biomasse
- de protection et de restauration de la biodiversité, des continuités écologiques



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

Un niveau de planification essentiel pour la prise en compte du projet CAP 2020 au niveau territorial : le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale)

- Le **SCoT** est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement....
- Le **SCoT** doit respecter les principes du développement durable :
 - principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
 - principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
 - principe de respect de l'environnement.

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite **loi « littoral »** (1/2)

- La loi a pour ambition de permettre un équilibre entre la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, la maîtrise de l'urbanisation, la protection des équilibres biologiques et écologiques et la préservation des sites, des paysages et du patrimoine naturel et culturel du littoral
- Elle pose les principes de protection et de mise en valeur des espaces littoraux qui présentent des enjeux majeurs de protection de la nature et de maîtrise du développement
- Dans le domaine de l'urbanisme, elle instaure des modalités particulières de protection des espaces, avec plusieurs principes fondateurs notamment l'extension maîtrisée voire limitée de l'urbanisation et en continuité de celle existante, précisés dans les articles L 121-1 et suivants du code de l'urbanisme



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite **loi « littoral »** (2/2)

- Les installations, constructions, aménagements de nouvelles routes et ouvrages nécessaires aux « services publics portuaires » autres que les ports de plaisance ne sont pas soumis aux dispositions de la loi lorsque leur localisation répond à une nécessité technique impérative ;
- Pour autant, la loi s'impose à chacun des documents de planification (SRADDET, SCoT, PLUiHD) et directement aux autorisations d'urbanisme.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

A l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le document de planification est le **PLUiHD** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dunkerque)

- C'est un document essentiel qui permettra la mise en œuvre du ***projet de territoire intégrant le projet du GPMD***.
Il est en même temps :
 - Le support du développement équilibré du territoire,
 - Le garant du respect des objectifs du développement durable.
- Les objectifs structurants auxquels doit répondre le PLU :
 - Le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale,
 - La maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain,
 - La préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

La prise en compte de l'environnement (1/2):

- Le littoral du Nord :
 - Un carrefour stratégique sur le plan biogéographique ;
 - Des mouvements migratoires et hivernaux de l'avifaune intenses ;
 - Une originalité des faunes et des flores à l'échelle des côtes françaises (Bruant des neiges, Gnaphâle jaunâtre, Phoque veau-marin ...)
- Le complexe portuaire du GPMD :
 - Une mosaïque d'espaces artificialisés dédiés à l'industrie et d'espaces semi-artificiels laissés à une évolution plus naturelle ;
 - Une succession d'habitats dynamiques et fragiles :
 - estrans, bancs sablo-graveleux, vases à végétations halophiles (salicornes ...), dunes vives, dunes fixées, dépressions humides, friches sableuses à végétation maigre, friches arbustives
 - Un réseau de cœurs de nature, de corridors écologiques et de milieux à restaurer.



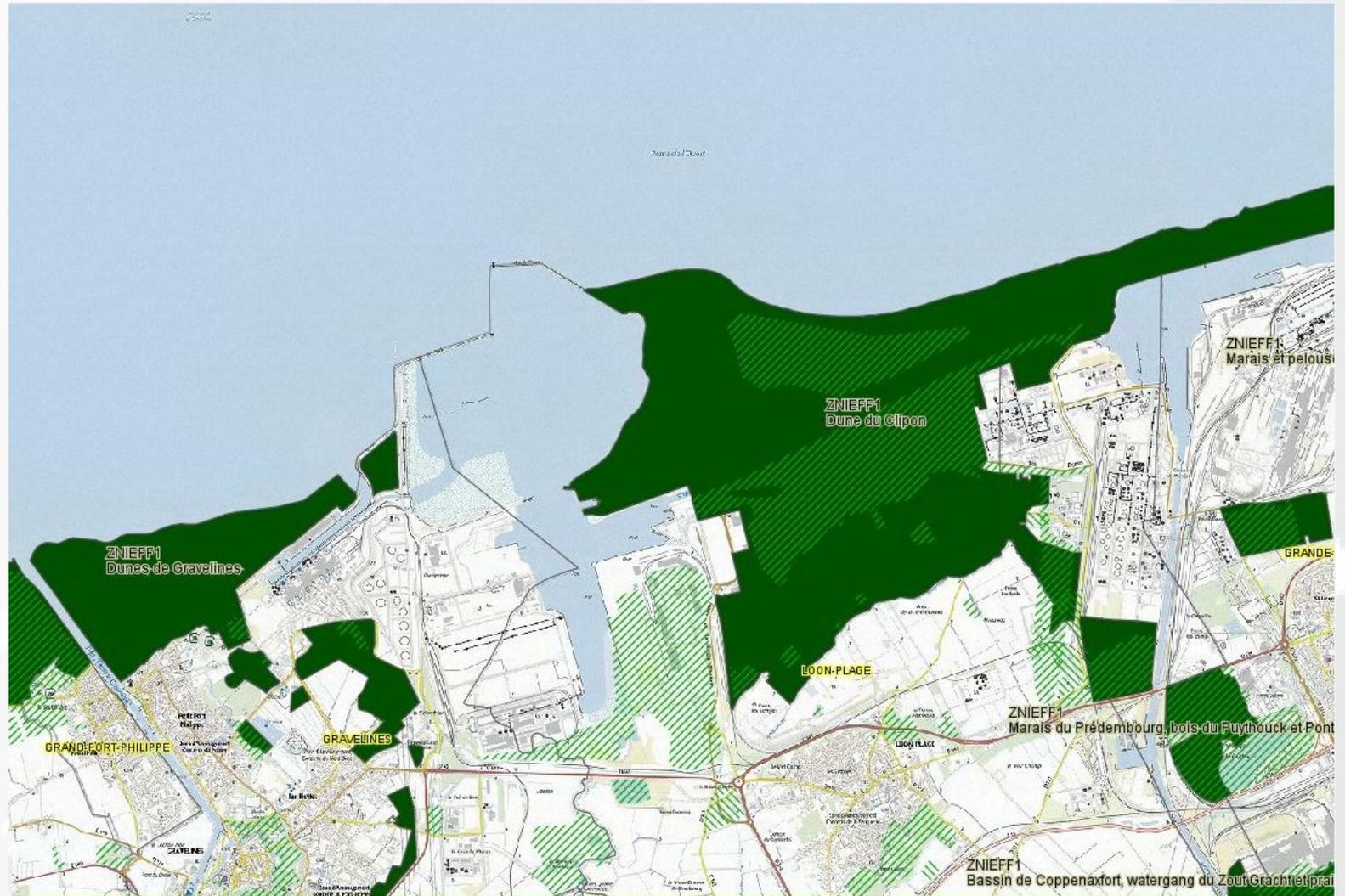
Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

La prise en compte de l'environnement (2/2):

Exemple d'une carte (Zones Humides en hachuré et les ZNIEFF1 en vert)



D'une stratégie nationale au projet du GPMD

De CAP 2020 à un projet territorial :
Population et emplois sur le territoire du SCoT (source INSEE):

	Nombre	Part régionale
Population en 2013	252 900	4,2 %
Jeunes âgés de moins de 30 ans	95 200	4,1 %
Indice de formation	1,20	-
Population active en 2013	112 500	4,1 %
Emploi En 2013	96 200	4,4 %
- dont secteurs concurrentiels fin 2015	66 500	4,7 %
Demandeurs d'emploi à fin avril 2017	24 900	4,2 %

CAP 2020 : Création de plus de 16 000 emplois dont 5 500 emplois créés localement.

Des enjeux :

- Limiter les flux entrants de travailleurs
- Diminuer le taux de chômage (12 % actuellement pour 9,7 % au niveau national)
- Prendre en compte les besoins des entreprises et des travailleurs durant la période des travaux (hébergement, etc) puis de manière perenne

Conséquences en terme de planification à l'échelle du territoire du ScoT :

- Quelles réponses aux besoins de ces travailleurs (ménages) en terme de déplacements, habitat, services et équipements ?

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

Quel nouvel équilibre territorial ?

- Le développement du port ouest conduit à un déplacement des activités et donc des travailleurs et des ménages vers l'ouest du territoire :
 - Quelle stratégie d'aménagement du territoire en déduire ?
 - Est-ce compatible, et si oui, à quelles conditions avec le renforcement de l'attractivité de la Ville Centre, Dunkerque ?
- Et à nouveau la question primordiale des déplacements en tenant compte du plan climat national qui orientera très fortement le projet territorial.

A titre d'exemple :

 - La nouvelle Stratégie nationale bas carbone visera la neutralité carbone vers le milieu du siècle ;
 - Le Gouvernement prendra l'initiative de proposer au niveau européen de fixer l'objectif de mettre fin à la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre en 2040.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

D'une stratégie nationale au projet du GPMD

Quelques **enjeux** qui seront **portés par l'État** au-delà des aspects des éléments déjà développés:

- La prise en compte dès l'élaboration ou la révision des documents actuels de planification du projet CAP 2020 et de ses conséquences ;
- La résilience du projet et sa capacité à s'adapter aux conséquences du changement climatique ;
- Une nécessaire évolution des infrastructures de transports (routières, ferroviaires et fluviales) et un tournant décisif vers des modes de transport alternatifs à la route ;
- La prise en compte des études relatives à la robustesse du système d'évacuation des eaux à la mer du delta de l'Aa et de la nécessité de créer un nouvel exutoire (évacuation à la mer) que le projet d'agrandissement d'un des bassins du port pourrait porter.